

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 6 MARS 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente :** Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour le décès de M. Jean-Claude Roussel. Il ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2017-03-79**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit,

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
  - 2.1 Séance ordinaire du 6 février 2017;
- 3. Pétitions**

*Aucune*
- 4. Correspondances**
  - 4.1 Demande de soutien financier de Jeux du Québec Estrie;
  - 4.2 Avis public d’entrée en vigueur du règlement 2017-330 de la municipalité de Bolton-Est;
  - 4.3 Entrée en vigueur du règlement 18-16 de la MRC de Memphrémagog;
  - 4.4 Entrée en vigueur du règlement 13-16-2 de la MRC de Memphrémagog;
  - 4.5 Règlement 19-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
  - 5.2 Avril est le Mois de la jonquille;
  - 5.3 Amendement au *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au gouvernement du Québec;
- 6. Administration financière**
  - 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2017;
  - 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2017;
  - 6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2017;

6.4 Subvention et compensation versées à Corridor Appalachien pour l'installation d'une borne de recharge;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

7.1 Embauche d'une coordonnatrice de Camp de jour 2017;

7.2 Autorisation pour l'appel de candidature pour trois (3) postes d'animateur de camp de jour;

7.3 Autorisation des dépenses pour la *Fête nationale du Québec* à Eastman;

7.4 Achat de mobilier urbain;

7.5 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 3 mars 2017;

## **8. Sécurité publique**

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

8.2 Délégation de M. Daniel Lefebvre au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

8.3 Formation – Premier répondant niveau 3, période 2017;

## **9. Travaux publics**

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 17 février 2017;

9.2 Tracé du sentier de motoneige sur le chemin Khartoum;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 16 février 2017;

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2017;

10.3 Services professionnels pour la réalisation d'essais pleine échelle de déphosphatation par le surdosage de coagulant;

10.4 Participation au programme « Changez d'air! 2.0 » (2017-2018-2019);

10.5 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac d'Argent;

10.6 Adoption du plan d'action présenté par le Comité consultatif en environnement (CCE);

## **11. Aménagement et urbanisme**

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 17 janvier 2017;

11.2 Délégation de M. Simon Provençal au congrès de la COMBEQ les 4, 5 et 6 mai 2017, à l'hôtel Hilton Québec;

## **12. Demandes de dérogation mineure**

*Aucune*

## **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

13.1 Demande pour modifier la pente du toit de la résidence située au 85 chemin du Cèdre, lot 2 238 220;

13.2 Demande pour construire une résidence de 11,28 mètres x 9,76 mètres au 52 rue de la Sapinière, lot 4 499 767;

13.3 Demande pour déplacer une entrée principale et modifier l'emplacement des fenêtres de la résidence située au 155 chemin du lac d'Argent, lot 2 235 780;

13.4 Demande pour construire une résidence de 10,36 mètres x 8,50 mètres au 65 rue de la Sucrierie, lot 4 379 895;

13.5 Demande pour construire une résidence de 8,54 mètres x 8,84 mètres sur la rue des Érables, lot 4 380 341;

## **14. Rapport sur l'émission des permis**

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de février 2017;

**15. Avis de motion**

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

**16. Règlements**

16.1 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 2017-02 amendant le règlement de zonage 2012-08;

**17. Affaires nouvelles**

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

**2.1 Séance ordinaire du 6 février 2017;**

**RÉSOLUTION 2017-03-80**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**3. PÉTITIONS**

*aucune*

**4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Demande de soutien financier de Jeux du Québec Estrie;**

**RÉSOLUTION 2017-03-81**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** la municipalité autorise le versement de 50 \$ par participant, pour un total de 200 \$, pour soutenir les Jeux du Québec Estrie.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**4.2 Avis public d'entrée en vigueur du règlement 2017-330 de la municipalité de Bolton-Est;**

Le conseil prend acte.

**4.3 Entrée en vigueur du règlement 18-16 de la MRC de Memphrémagog;**

Le conseil prend acte.

#### **4.4 Entrée en vigueur du règlement 13-16-2 de la MRC de Memphrémagog;**

Le conseil prend acte.

#### **4.5 Règlement 19-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;**

Le conseil prend acte.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

**M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant** le nouveau poste de la Sûreté du Québec, le circuit plan vélo, le règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, et la Ressourcerie des Frontières.

#### **5.2 Avril est le Mois de la jonquille;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-82**

**ATTENDU QU'**en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

**ATTENDU QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

**ATTENDU QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**ATTENDU QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**ATTENDU QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au gouvernement du Québec;**

**RÉSOLUTION 2017-03-83**

**ATTENDU QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**ATTENDU QUE** les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**ATTENDU QU'**il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**ATTENDU QUE** la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Pierre Reid et Denis Paradis.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 28 février 2017;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-84**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 28 février 2017 au montant de 93 123,08 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.2 Ratification des comptes déjà payés au 28 février 2017;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-85**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 février 2017 et ce, pour un montant de 115 795,26 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.3 Ratification des salaires payés au mois de février 2017;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-86**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 février 2017 et ce, pour un montant de 59 417,59 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.4 Subvention et compensation versées à Corridor Appalachien pour l'installation d'une borne de recharge;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-87**

**ATTENDU QUE** Corridor Appalachien a installé une borne de recharge pour deux (2) véhicules électriques au 37 rue des Pins Sud, bâtiment loué de la municipalité d'Eastman;

**ATTENDU QUE** Corridor Appalachien accepte de mettre cette borne de recharge accessible au grand public lorsque leur bureau est fermé, soit les soirs de semaine et les fins de semaine, moyennant une compensation monétaire pour le coût de l'électricité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**  
**appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la municipalité verse une subvention de 500 \$ à Corridor Appalachien pour contribuer au coût de cette borne de recharge;

**ET QUE** la municipalité accepte de verser une compensation monétaire pour le coût de l'électricité pour l'utilisation par le grand public, compensation qui sera versée en décembre de chaque année et qui sera évaluée selon l'utilisation de la borne par le grand public (possiblement 100 \$ à 150 \$ par année).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

### **7.1 Embauche d'une coordonnatrice de Camp de jour 2017;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-88**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette**  
**appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de Mme Catherine Morin comme coordonnatrice du Camp de jour 2017, aux conditions annexées;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Autorisation pour l'appel de candidature pour trois (3) postes d'animateurs de camp de jour;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-89**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**  
**appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour trois (3) postes d'animateurs de camp de jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 Autorisation des dépenses pour la *Fête nationale du Québec* à Eastman;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-90**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald**  
**appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise les dépenses pour la *Fête nationale du Québec* pour un montant maximal de 12 000 \$, tel que prévu au budget 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.4 Achat de mobilier urbain;**

##### **RÉSOLUTION 2017-03-91**

**ATTENDU** l'engagement pris dans le cadre du projet Cœur villageois à l'égard de l'amélioration des espaces verts et de leur accès;

**ATTENDU QUE** cet engagement rencontre aussi les critères d'analyse d'octroi des Fleurons du Québec;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise l'achat de mobilier urbain, tel que présenté à l'atelier de travail du 28 février 2017, pour le Parc du temps qui passe et les deux espaces verts publics situés sur la rue de la Grève (accès à l'eau) et de la rue Martin (espace engazonné) pour un montant maximal de 9 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** ce montant soit pris à même le Fond pour fins de parcs et terrains de jeux, tel que prévu au programme d'immobilisation pour l'année 2017.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **7.5 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 3 mars 2017;**

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 3 mars 2017.

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité Cœur Villageois fait un rapport verbal de la dernière rencontre.

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le conseil prend acte.

#### **8.2 Délégation de M. Daniel Lefebvre au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;**

##### **RÉSOLUTION 2017-03-92**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** M. Daniel Lefebvre soit autorisé à assister au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, du 21 et 22 mai 2017, au Centre des congrès de Québec, au coût de 425,00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais inhérents à ce congrès sont à la charge de la Municipalité selon la politique en vigueur.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **8.3 Formation – Premier répondant niveau 3, période 2017;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-93**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la municipalité autorise quatre (4) premiers répondants (Vicky Fortier, Marcel Deschamps, Samuel Landry et François Durivage) à participer à la formation offerte par Formation SAVIE, d'une durée de 60 heures, au coût de 510,95 \$ plus les taxes applicables par participant.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 17 février 2017;**

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 février 2017.

### **9.2 Tracé du sentier de motoneige sur le chemin Khartoum;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-94**

**ATTENDU QUE** dans le jugement du 16 décembre 2010 entre Germain Lapalme et fils inc et 9154-7208 Québec inc et la municipalité d'Eastman, il est fait mention de la construction d'un sentier de motoneige;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la municipalité accepte le tracé du sentier de motoneige sur le chemin Khartoum présenté à la réunion du comité des travaux publics du 17 février 2017;

**QUE** la municipalité convoque une rencontre entre les parties afin d'établir les actions à prendre et déterminer le partage des coûts;

**ET QU'**une copie certifiée conforme de cette résolution accompagnée du tracé du sentier soit remise à Germain Lapalme et fils inc, à 9154-7208 Québec inc et au Club de motoneige Les Pionniers de Valcourt.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 16 février 2017;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 16 février 2017;

### **10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de février 2017;**

Le Conseil prend acte.

### **10.3 Services professionnels pour la réalisation d'essais pleine échelle de déphosphatation par le surdosage de coagulant;**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-95**

**ATTENDU** l'obligation de se conformer aux exigences du MDDELCC relativement aux normes de rejet de phosphore à la station d'épuration des eaux usées;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut démontrer qu'elle est en mesure de respecter l'exigence en moyenne annuelle de 0,3 mg/L en concentration de phosphore total à l'effluent grâce à un surdosage de coagulant;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** la municipalité retienne les services professionnels d'Asisto inc / Aquatech, Services Techniques des Eaux inc pour la réalisation d'essais pleine échelle de déphosphatation par le surdosage de coagulant, au montant forfaitaire de 9 900 \$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **10.4 Participation au programme « Changez d'air! 2.0 » (2017-2018-2019);**

#### **RÉSOLUTION 2017-03-96**

**ATTENDU QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**ATTENDU QUE** l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! » a connu un succès impressionnant;

**ATTENDU QUE** l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

**ATTENDU QU'**une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « Changez d'air! 2.0 »;

**ATTENDU QUE** l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

**ATTENDU QUE** la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

**ATTENDU QUE** les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

**ATTENDU QUE** d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « Changez d'air! 2.0 »;

**ATTENDU QUE** l'AQLPA est le gestionnaire du programme « Changez d'air! 2.0 » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

**ATTENDU QUE** le programme sera relancé en 2017;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** la municipalité d'Eastman participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! 2.0 » jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles remplacés sur son territoire.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**10.5 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac d'Argent;**

**RÉSOLUTION 2017-03-97**

**ATTENDU QUE** les cinq (5) soumissionnaires invités ont déposé une soumission;

**ATTENDU QUE** le résultat des soumissions est le suivant :

Cima +	18 100,00 \$ + tx
Prodhyc inc	12 865,88 \$ + tx
SG Expert Conseil	13 500,00 \$ + tx
Tetra Tech	14 950,00 \$ + tx
WSP Canada inc	12 990,00 \$ + tx

**ATTENDU** l'analyse par la directrice générale et secrétaire-trésorière des cinq (5) soumissions reçues;

ATTENDU QUE les cinq (5) soumissions sont conformes;

Il est **proposé par le conseiller, Patrick McDonald**  
**appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Prodhyc inc;

QUE les documents d'appel d'offres ainsi que la soumission font foi de contrat;

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **10.6 Adoption du plan d'action présenté par le Comité consultatif en environnement (CCE);**

##### **RÉSOLUTION 2017-03-98**

ATTENDU QUE le CCE a présenté un plan d'action des études et travaux à entreprendre pour l'année 2017;

Il est **proposé par le conseiller, Patrick McDonald**  
**appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité adhère à ces orientations pour l'année 2017;

ET QUE ces montants étant approximatifs, toute dépense devra être autorisée par résolution au moment venu.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

##### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 17 janvier 2017;**

Le Conseil prend acte.

##### **11.2 Délégation de M. Simon Provençal au congrès de la COMBEQ les 4, 5 et 6 mai 2017, à l'hôtel Hilton Québec;**

##### **RÉSOLUTION 2017-03-99**

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**  
**appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE M. Simon Provençal soit autorisé à assister au congrès de la COMBEQ les 4, 5 et 6 mai prochains, au Hilton Québec, au coût de 590 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à ces formations sont à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*aucune*

### **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

- 13.1 Demande pour modifier la pente du toit de la résidence située au 85 chemin du Cèdre, lot 2 238 220;**
- 13.2 Demande construire une résidence de 11,28 mètres x 9,76 mètres au 52 rue de la Sapinière, lot 4 499 767;**
- 13.3 Demande pour déplacer une entrée principale et modifier l'emplacement des fenêtres de la résidence située au 155 chemin du lac d'Argent, lot 2 235 780;**
- 13.4 Demande pour construire une résidence de 10,36 mètres x 8,50 mètres au 65 rue de la Sucrierie, lot 4 379 895;**
- 13.5 Demande pour construire une résidence de 8,54 mètres x 8,84 mètres sur la rue des Érables, lot 4 380 341;**

### **RÉSOLUTION 2017-03-100**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 21 février 2017 (rés. 2016-20);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de février 2017;**

Le Conseil prend acte.

### **15. AVIS DE MOTION**

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;**

Je, Nathalie Lemaire, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **16. RÈGLEMENTS**

**16.1 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 2017-02 amendant le règlement de zonage 2012-08;**

### **RÉSOLUTION 2017-03-101**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le 2<sup>e</sup> projet de règlement 2017-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **17. AFFAIRES NOUVELLES**

## **18. PÉRIODE DE QUESTION**

Il y avait 13 personnes dans la salle.

Quelques questions concernant le sentier de motoneige, la pétition déposée en février, les systèmes septiques avec lampes de désinfection UV, la halte routière au lac Orford, la pertinence d'investir sur le visuel de l'entrée d'Eastman, la publication des avis publics, et le mauvais fonctionnement des GPS.

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2017-03-102**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h57.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

---

Ginette Bergeron  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,  
Maire**

---

**Ginette Bergeron,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**